Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 089-218904191-20260928-DE_074_2026-DE

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Auxerre
TOUCY - Commune

Séance du lundi 28 septembre 2026

Délibération N° DE_074_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
23	20	23
Date de la convocation : 23/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Olivier XIBERRAS.

Présents : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Aurélien BRAIN, Nathalie PLANCHE, Olivier MACARD, Scarla DEBARD, Robert TOUZEAU, Franck CARRASCO, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Nathalie FAURE, Véronique PINNETERRE, Anne JAMAIS, Vanessa ESTEVES, Gilles DEMERSSEMAN, Gérard PIESYK, Sonia CARREAU, Chantal RAVERDEAU, Benoît COUPECHOUX
Représentés : Gérard GALLET représenté par Aurélien BRAIN, Lucas PINNETERRE représenté par Véronique PINNETERRE, Alain THURET représenté par Gérard PIESYK
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Delphine DARENNE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de vente du pavillon situé 10-20, rue du Chêne Fra - DOMANYS

L'Office Public de l'Habitat DOMANYS souhaite procéder à la vente d'un pavillon situé 10, 20 rue du Chêne Fra à Toucy (89130).
Ce bien est cadastré comme suit :

- section : B ;
- numéro : 1404 ;
- contenance totale de la parcelle : 406 m².

La vente est projetée au prix de **129 900 €**.

Conformément aux dispositions de l'article L. 443-7 du Code de la construction et de l'habitation, la vente de ce logement est soumise à l'avis du maire ainsi qu'à une délibération du conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal :
• d'émettre un avis favorable à la vente du pavillon situé 10, 20 rue du Chêne Fra à Toucy, cadastré section B n° 1404, au prix de 129 900 € ;
• d'autoriser la vente de ce bien par l'Office Public de l'Habitat Domanys ;
• d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 089-218904191-20260928-DE_074_2026-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 443-7 ;
Vu le courrier de l'Office Public de l'Habitat Domanys sollicitant l'avis de la commune sur la vente du bien ;
Vu les éléments cadastraux relatifs à la parcelle section B n° 1404.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide :

• D'émettre un avis favorable à la vente par l'Office Public de l'Habitat Domanys du pavillon situé 10, 20 rue du Chêne Frà à Toucy (89130), cadastré section B n° 1404, d'une contenance totale de 406 m².
• Approuve le prix de vente projeté, fixé à 129 900 €.
• Autorise l'Office Public de l'Habitat Domanys à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente.
• Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte, document ou pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
• La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Yonne et notifiée à l'Office Public de l'Habitat Domanys.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet : https://www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Delphine DARENNE

Le Maire,
Olivier XIBERRAS

MAIRIE DE TOUCY (Yonne)